

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES

## 30 juin 2017

### **Présents :**

Raymond GAGNE, Raphaël ALLIRAND, Laurent GENTES, Jérôme GRAIL, Yoann PERBET, Jacques Henry POINTEAU, Vincent MAURIN.

### **Absents :**

Raymond CHENEVERT, Jean GIBERT, Florine LAMBERT, Lucia TOEBES.

### **Secrétaire :**

Jacques Henry POINTEAU

### **Début de séance :**

20 h 30

---

### **Ordre du jour :**

- Désignation délégués élections sénatoriales (1 titulaire et 3 suppléants)
- Délibération mise en place avances subventions
- Délibération encaissement chèque Groupama
- Délibération annulation dette Meunier
- Décisions modificatives
- Gardiennage Eglise
- Extension éclairage public Ferme Perrel parking.

### **Désignation des délégués pour les élections sénatoriales**

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre prochain. Moudeyres dispose d'un votant à ces élections, qui doit être désigné par le Conseil Municipal. En cas d'impossibilité pour le représentant désigné de participer le jour du vote, trois suppléants doivent être désignés, avec un ordre établi selon l'âge.

*Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Raymond GAGNE comme représentant, et 3 suppléants dans l'ordre suivant : Jacques Henry POINTEAU, Vincent MAURIN, Yohan PERBET.*

### **Délibération pour la mise en place d'avances de subventions**

Le mécanisme des projets avec des subventions prévoit que la commune doit régler les factures avant de pouvoir présenter sa demande de règlement de la subvention par la collectivité concernée (Etat, Région, Département, etc.). Ceci conduit à un besoin en trésorerie qui peut être important, et ce d'autant plus que les collectivités qui subventionnent tardent souvent à régler.

Pour assurer ce besoin en trésorerie il est possible de souscrire des emprunts à court terme.

Un autre dispositif existe qui consiste à obtenir d'un établissement bancaire l'avance de l'intégralité du montant de la subvention à recevoir. Cette solution permet de faire correspondre dossier par dossier les avances de trésorerie uniquement au moment où le besoin en trésorerie se fait ressentir, et à rembourser en une seule fois au moment où

l'intégralité des subventions correspondant à l'opération est reçue. Une seule condition est exigée : communiquer à la banque les notifications d'attributions de subventions.

Il est ainsi proposé de mettre en place ce dispositif pour trois opérations qui ont reçu leurs notifications de subventions. Les conditions obtenues sont les suivantes : pas de frais de dossier, taux de 0,48 % pour une durée maximale de 2 ans.

Les 3 opérations concernées sont :

- Jeux d'enfants : 19 500 € (en deux subventions)
- Voirie : 33 700 € (en deux subventions)
- Travaux sur la Ferme Perrel : 30 000 € (en deux subventions)

***Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la signature des conventions permettant de disposer d'avances de trésorerie liées à chacune des trois opérations.***

### **Délibération pour l'encaissement d'un chèque Groupama**

Suite aux intempéries de ces derniers mois, le Maire Raymond Gagne a fait constater par un expert l'étendue des travaux à réaliser pour remettre en état la Ferme Perrel. Ces travaux concernent en particulier la toiture, le faitage, des interventions sur le grangeou de l'accueil et sur le petit grangeou.

Le Maire Raymond Gagne a obtenu que l'intégralité des travaux qui ont fait l'objet de devis seront remboursés par l'assurance (Groupama) et la commune va percevoir un chèque d'un montant de 29 836, 32 €.

Cette opération n'ayant pas été budgétée, doit faire l'objet d'une délibération.

***Le Conseil Municipal valide à l'unanimité sur l'accord à l'encaissement d'un chèque de 29 836, 32 €***

### **Délibération pour l'annulation de la dette Meunier**

La Trésorerie a transmis à la commune les documents officiels actant l'annulation de la dette de la famille Meunier en situation de surendettement. Le Conseil n'a pas d'autre choix que de constater cette situation, comme tous les autres créanciers concernés, et de prendre une délibération annulant la dette qui reste à l'égard de ce locataire, pour un montant de 7 000 € et correspondant aux loyers non perçus depuis environ deux ans.

***Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'annulation de la dette Meunier***

Pour éviter à l'avenir ce type de situation qui pénalise fortement la commune, le Conseil souhaite qu'une solution du type « assurance sur les loyers impayés » soit mise en place.

### **Décisions modificatives**

Diverses décisions modificatives sont nécessaires compte tenu de certaines actions engagées ou à engager qui n'étaient pas dans le budget initial.

Il s'agit de 4 recettes non prévues au budget : deux subventions (Région et DETR de 12 000 € et 7 500€) correspondant aux jeux d'enfants ; 12 425 € de DETR pour le local administratif de la Ferme Perrel ; 10 700 € de DETR pour des travaux sur la route du Fraisse. Et une dépense pour les montants équivalents aux recettes (soit 42 625 €).

***Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces décisions modificatives***

## **Gardiennage de l'église**

Il est prévu au budget que le prêtre en charge de la paroisse de Moudeyres assure une mission dite de « gardiennage de l'église » rétribuée à hauteur de 76 € par an.

Le père Laurent Monier assurant désormais cette fonction, le conseil est appelé à délibérer pour lui attribuer personnellement cette somme.

***Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'attribution d'une rétribution à hauteur de 76 € au père Laurent Monier pour le gardiennage de l'église***

## **Extension de l'éclairage public vers la Ferme Perrel et sur le parking**

Le Maire Raymond Gagne propose de changer un lampadaire existant et d'en rajouter trois autres pour compléter et harmoniser l'éclairage vers l'Ecomusée Ferme Perrel.

Raphaël Allirand demande à ce que soit intégré dans ces travaux la réflexion plus globale sur la mise en valeur par l'éclairage de la Ferme Perrel avec par exemple des projecteurs intégrés aux murs extérieurs.

Vincent Maurin souhaite que la commune réfléchisse, avec des arguments chiffrés, aux économies que pourraient générer l'extinction des éclairages à partir d'une certaine heure le soir. Cette disposition, qui devient de plus en plus fréquente dans les villes et villages, est actuellement proposée de manière incitative mais risque dans le futur de devenir obligatoire. Il serait bien de s'en préoccuper dès maintenant.

***Le Conseil Municipal valide à l'unanimité moins une abstention le projet d'extension de l'éclairage public vers la Ferme Perrel et le parking.***

## **QUESTIONS NON INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR MAIS NEANMOINS TRAITEES**

### **Réponse à un appel à projet de la Région**

Le Maire Raymond Gagne informe le Conseil qu'il a préparé une réponse à un appel à projet lancé par la Région, et relayé par la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal, dont la date butoir pour répondre est le 30 juin (ce jour).

Ce dossier correspondrait à des travaux d'embellissement de sites touristiques. Le Maire Raymond Gagne a ainsi décidé de proposer divers travaux d'éclairage à l'intérieur et à l'extérieur de la Ferme Perrel, des travaux sur les murs, la charpente, le chaume, l'arcasse, etc. Le montant des travaux serait de l'ordre de 200 000 €. La réponse, non communiquée au Conseil, est prête à être expédiée. Il manque seulement la délibération qui doit être prise par le Conseil et qui doit être jointe à la réponse correspondante.

Ce dossier a été évoqué brièvement lors du Conseil Municipal du 8 juin 2017, mais n'a pas fait depuis l'objet d'une réflexion partagée pour essayer de construire le dossier le plus solide possible et correspondant le mieux à la fois aux attentes de l'Ecomusée et au cadre de l'appel à projet. A ce jour, le Conseil ne dispose pas d'informations précises, ni sur le détail des travaux proposés, ni sur leur opportunité, ni sur leur conformité avec le cadre de l'appel à projet, ni sur le montant possible des subventions envisageables. Suite à un débat long et très argumenté, le Conseil considère qu'il faut malgré tout déposer le dossier, même en l'absence d'informations précises, en espérant que la proposition sera retenue par les financeurs, et quitte à ne pas mettre en œuvre le projet (s'il est retenu) au cas où il serait trop risqué pour la commune.

***Le Conseil Municipal valide à l'unanimité moins une abstention la décision d'envoyer la réponse préparée à l'appel à projet lancé par la Région Auvergne— Rhône-Alpes pour un montant approximatif de 200 000 €.***

## **Recensement 2018**

Le Maire Raymond Gagne informe le Conseil que du 18 janvier au 17 février 2018, la commune devra procéder au recensement de sa population. Pour ce faire elle doit désigner un agent recenseur, qui disposera alors d'un contrat de travail avec la commune pour la durée de la mission et qui sera rémunéré.

Les candidats doivent respecter certaines règles et l'agent recenseur devra être désigné avant novembre 2017.

## **Questions diverses**

Jeux d'enfants : le choix définitif des jeux d'enfants a été réalisé par le Maire Raymond Gagne et par Florine Lambert. Les premiers jeux devraient être installés au cours de l'été. Les jeux retenus en final doivent permettre de satisfaire un public d'enfants assez larges, tant ceux du village que ceux des touristes.

Ferme Perrel : suite aux dégradations de la couverture de chaume sur la Ferme Perrel liées aux intempéries, des infiltrations d'eau s'écoulent sur certaines installations électriques et risquent de provoquer des dommages importants (incendie ?). Le Maire Raymond Gagne précise qu'il a demandé à l'entreprise Gimbert d'intervenir rapidement il y a déjà plusieurs semaines. Il va les relancer.

« Echappées culturelles » : dans le cadre du projet de la Ligne de Partage des Eaux porté par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, une exposition de photos se met en place dans Moudeyres depuis juillet jusqu'en septembre. Le vernissage inaugural de cette exposition aura lieu le samedi 8 juillet à 15 h. La commune offrira le vin d'honneur.

Dates des prochains Conseils : pour satisfaire les demandes de certains membres du Conseil qui ont des emplois du temps avec des contraintes spécifiques, il est proposé de fixer si possible les Conseils désormais les jeudis soir, à 21 h, en évitant le 2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois.

Travaux de voirie : Raphaël Allirand demande à être associé à la réflexion concernant les travaux prévus au Sagnas.

Fleurissement : les travaux de fleurissement seront confiés à l'entreprise paysagiste Serge Roux. Laurent Gentes qui a en charge le fleurissement, fera le nécessaire avec ce dernier pour lui faire installer, entre autres travaux, deux bacs devant la maison de Florence Giroud.

Matériel dans le petit grangeou : Raphaël Allirand va prendre contact avec les intéressés pour faire évacuer les produits et matériels qui sont encore entreposés.

Rôles respectifs de l'Assemblée et de l'école : un groupe de travail, animé par la structure d'ingénierie du département, va se mettre en place pour voir la meilleure répartition possible entre ces deux lieux. L'objectif est de trouver une solution économique permettant à la fois de disposer d'un lieu type « salle des fêtes » permettant d'accueillir dans de bonnes conditions les diverses animations du village et en même temps de préserver l'authenticité et l'esthétique de l'Assemblée qui constitue l'un des atouts touristiques de la commune.

---

La séance est levée à 23 h 30.